

Économie monétaire et bancaire

La monnaie, une institution au service de l'économie

Ce cours vous est proposé par Pr. Jean-Marc Figuet, Bordeaux School of Economics (UMR CNRS 6060), Université de Bordeaux et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Table des matières

Préambule	2
La monnaie fiduciaire	2
La monnaie, une question de confiance	2
Premier cas de figure.....	2
Second cas de figure	2
La monnaie au service de l'économie	3
Le rôle de la Banque Centrale	3
Conclusion	4
Références	4

Préambule

La monnaie ne peut être réduite à ses fonctions. La monnaie est une institution dont la confiance dépend de la crédibilité de la Banque Centrale.

Objectifs d'apprentissage

L'apprenant sera capable de comprendre le caractère collectif de la monnaie.

La monnaie fiduciaire

Depuis la fin des Accords de Bretton Woods (1976), qui prévoyaient la conversion des monnaies en or, la monnaie a un cours légal mais n'a plus de valeur intrinsèque.

On parle alors de monnaie fiduciaire, son utilisation et son acceptation repose sur la confiance des agents économiques (en latin *fiducia* signifie confiance).

La monnaie est alors instituée par un gouvernement et est émise par une banque centrale.

La monnaie, une question de confiance

En 2017, la banque Centrale Européenne (BCE) déclare à propos de la monnaie fiduciaire, qu'elle est « acceptée en échange de biens et de services car la population fait confiance à la banque centrale en ce qui concerne le maintien de la monnaie sur la durée ».

La confiance dans la monnaie dépend alors de la confiance dans son émetteur, la banque centrale, qui est une institution publique, généralement indépendante du pouvoir politique, telle que la Banque Centrale Européenne.

Premier cas de figure

Si elle est acceptée, la monnaie bénéficie d'effets de réseau. Elle rend d'autant plus de services qu'elle est utilisée par une communauté croissante d'utilisateurs.

Second cas de figure

En revanche, si la monnaie nationale n'inspire pas confiance, les agents économiques vont l'abandonner et utiliser une monnaie étrangère (phénomène de dollarisation ou d'euroisation), voire utiliser des crypto-actifs tels que le bitcoin, pour leurs transactions.

La monnaie au service de l'économie

La monnaie peut être une arme économique et politique.

« Le dollar est notre monnaie, mais c'est votre problème. », John Connally (1971).

Les dévaluations « compétitives » peuvent doper artificiellement (et temporairement) les exportations.

Remarque

Risque de « guerre des monnaies ».

Le rôle de la Banque Centrale

Aujourd'hui, la monnaie est purement fiduciaire. La Banque Centrale perçoit donc un revenu de seigneurage lors de la mise en circulation qui peut représenter plusieurs points de PIB (produit intérieur brut) par an dans certains pays.

Mais la banque centrale n'a pas pour mission de le maximiser.

Elle a généralement un objectif de faible inflation, c'est-à-dire de maintien du pouvoir d'achat de la monnaie dans le temps.

Cette banque centrale est une institution souvent très autonome, mais publique, ce qui conserve à la monnaie sa dimension « collective ».

« Dans l'ordre économique, la monnaie est l'instrument de conversion de l'individuel en collectif, et du privé en social. », Aglietta et Orléan (1998).

La monnaie est donc une institution fondatrice des économies marchandes.

Conclusion

La crédibilité de la Banque Centrale est cruciale pour garantir la valeur de la monnaie, et donc la confiance que les agents économiques lui confèrent.

Références

Comment citer ce cours ?

Economie monétaire et bancaire, Jean-Marc Figuet, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.